

Durée :

1 jour

Les participants et leur pré-requis :

Opérateurs intervenant sur matériaux et équipement contenant de l'amiante. Les dispositions de la présente sous-section s'appliquent aux activités et interventions sur des matériaux ou appareils susceptibles de libérer des fibres d'amiante.

Savoir parler, lire, écrire la langue française

Fournir une attestation du médecin du travail attestant l'aptitude médicale au poste de travail du travailleur prenant en compte les spécificités relatives au port des équipements de protection respiratoire.

Etre employé en CDI et avoir plus de 18 ans

Fournir l'attestation de compétence délivrée depuis moins de 3 ans

Notre intervenant :

Formateur expert certifié INRS, expert des questions de sécurité.

L'organisation :

Lieu : A déterminer

Dates : A déterminer

Horaires : 8H30-17H30

Coût par participant :

400 € HT (480 € TTC)

Renseignements et inscriptions :

Sabine ACCO

Interventions d'entretien et de maintenance relevant de l'article R4412-139 du Code du Travail - sous-section 4

LES OBJECTIFS :

- Mettre à niveau les connaissances réglementaires et techniques relatives à l'amiante
- Connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante
- Etre capable d'appliquer les principes de ventilation et de captage des poussières à la source
- Appliquer les procédures opératoires pour le préparation, la réalisation, la restitution des chantiers et les procédures de contrôle en cours de chantier lors d'intervention en présence de matériaux de l'amiante.

NOTRE CHOIX PEDAGOGIQUE ET LES MODALITES D'EVALUATION:

Présenter la réglementation en vigueur, prévention, outils et méthodes de travail

Evaluation qualitative et quantitative effectuée par les participants en fin de formation

Evaluation théorique et pratique :

QCM de 20 minutes et évaluation pratique d'une heure environ par candidat et remise d'une attestation de compétence individuelle justifiant l'acquisition des connaissances.

Evaluation qualitative et quantitative effectuée par les participants en fin de formation

LE CONTENU DE LA FORMATION :

- Retour d'expériences
- L'amiante : caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé,
- Retour des expériences des stagiaires
- Les exigences de la réglementation : interdiction de l'amiante,
- Prévention du risque amiante,
- Dispositions relatives à la surveillance médicale, à la fiche d'exposition et à l'attestation d'exposition,
- Droits individuels et collectifs,
- Méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante,
- Appliquer les procédures et méthodes d'intervention,
- Alerter l'encadrement de la présence éventuelle d'amiante,
- Procédures de contrôle,
- Les méthodes de travail et procédures opératoires recommandées et adaptées à la protection des travailleurs et de l'environnement,
- Conduite à tenir dans les situations d'urgence ou toutes situations anormales,

- Durées maximales d'intervention en zone confinée,
- Procédures de décontamination du personnel et des équipements
- Procédures d'entrée et de sortie de zone,
- Consignes d'hygiène dans les bases de vie,
- Procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et d'élimination des déchets,
- Les équipements de protection,
- Rôle des équipements de protection collective,
- Limites d'efficacité et durées de port en continu
- Utilisation selon les consignes établies,
- Détection de dysfonctionnements.

■ **Les points suivants font notamment l'objet de mises en situation sur plate-forme pédagogique :**

- Les limites d'efficacité des EPI, y compris les facteurs de protection assignés, et les durées de port en continu recommandées
- Les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits
- Les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source et/ou être capable de faire appliquer et/ou d'appliquer les principes de ventilation et de captage des poussières à la source
- Appliquer les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante.

La formation pratique est réalisée sur une plateforme pédagogique assortie des moyens nécessaires à la reproduction matérielle des situations de chantier. Ces moyens ne sont jamais ou n'ont jamais été mis en contact avec de l'amiante

Important :

Fournir le mode opératoire amiante de l'entreprise, la validation se fait en partie par rapport à ce mode opératoire.